



# Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023 : + 3,7%

Janvier : -0,2%

Février : +0,9%

Mars : +0,2%

Evolution des pensions :

+0,8% au 1er janvier 2023

+4,9% au 1er novembre 2023 pour les retraites complémentaires

+ 5,3% au 1er janvier 2024

### BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF  
04 95 04 04 04

Services aux Retraités  
SNCF : 0809 400 110  
(numéro vert)

### Edito : Libertés syndicales en danger

Cette information vous a peut être échappé : le secrétaire de l'Union Départementale CGT du Nord a été condamné à un an de prison avec sursis, 7000€ d'amende et les frais de justice pour « apologie du terrorisme ». Nous ne reproduisons pas ici les écrits reprochés sur le conflit Israël/Hamas et les massacres sur la population de Gaza. Ceux-ci ne correspondent pas aux positions défendues par la confédération Force Ouvrière, positions rappelées lors du comité Confédéral National des 27 et 28 mars et dont nous citons un extrait à ce sujet dans cette Lettre aux Retraités. Ce n'est pas le problème. Le fait est que des militants syndicaux sont condamnés, et condamnés lourdement sur ce qu'on peut qualifier d'usage de leur liberté d'expression ! Et cela est inadmissible !

Le pouvoir ne supporte pas les critiques envers sa politique, que ce soit sa politique économique ( sa volonté de remettre en cause les modalités d'indemnisation de l'Assurance chômage sans tenir compte des organisations syndicales ouvrières et patronales en est le dernier avatar) ou sa politique étrangère ( et surtout sa volonté de préparer la jeunesse de notre pays à s'engager dans un conflit...)! Le syndicalisme est encore un contre pouvoir que le gouvernement voudrait voir à genoux ! Les attaques incessantes sur le droit de grève en est encore un exemple. On peut citer les grévistes d'EDF en grève contre la réforme des retraites convoqués au commissariat ! Le projet de loi déposé par les sénateurs visant à réduire le droit de grève dans les transports, concerne directement les cheminots. Les Jeux Olympiques ne sont qu'un prétexte. Face à ces attaques, notre devoir est d'affirmer notre solidarité. Qu'importe qui est visé, ce sera de toutes manières une attaque contre l'ensemble du mouvement syndical.



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,

## 1<sup>er</sup> Mai : Journée internationale des Travailleurs



Tous les ans, le 1er mai, en France comme dans de nombreux pays, est l'occasion non pas de célébrer la fête du travail chère au Maréchal Pétain et à ses descendants mais d'exprimer notre volonté de défendre les droits des travailleurs chèrement acquis par nos aînés et pour nous rappeler qu'il nous faut toujours lutter pour préserver nos droits mais aussi pour en conquérir de nouveaux !

Cette année, encore un peu plus que l'année dernière, la guerre, à nos portes, bouscule bien des choses.

Alors que le Président de la République nous vante à longueur de journée les mérites de l'économie de guerre, rappelons ce que disait Henri La Fontaine, créateur de la Ligue belge du Droit des femmes, Prix Nobel de la paix en 1913 :

*« La guerre est une torture pour des millions et des millions d'êtres humains, et la torture a été frappé à mort.*

*La guerre est un sacrifice humain à un fétiche fait de la main des hommes, à un fétiche de fer et d'acier, trempé de sang humain et de larmes de mères, d'épouses, de pères, de sœurs et d'enfants, et les sacrifices humains ont été frappés à mort.*

*La guerre doit être frappée à mort et à jamais.*

*Le recours à des moyens de contrainte morale, politique, économique ou armée est le triste privilège et la tâche pénible de l'humanité entière confiés à l'initiative de ses plus hauts magistrats dans le cas spécifique d'un Peuple faisant retour à la barbarie, atteint de folie ou devenu criminel. »*

Alors oui, plus que jamais, en ce 1er mai nous dirons haut et fort :

**A bas la guerre ! Cessez le feu !  
Assez de remise en cause de tous les droits et acquis  
arrachés par nos aînés !  
Satisfaction des revendications**

*(Extrait du supplément n° 3 à La Lettre de l'UCR FO)*

## Comité Confédéral National de Force Ouvrière

27/28 mars 2024 - Chalons sur Marne

(extraits de la résolution)

### Sur les guerres

● Le CCN condamne les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la Fonction publique.

Dans le même temps, le gouvernement n'augmente pas les rémunérations des fonctionnaires et agents publics leur causant des pertes de pouvoir d'achat depuis plusieurs années.

Le CCN condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. Le CCN, conformément aux traditions les plus fortes de notre confédération, se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front.

Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d'armes.

C'est le sens de notre participation aux convois humanitaires initiés par la CSI. Le CCN rappelle que la revendication « PAIN, PAIX et LIBERTE » est plus que jamais d'actualité.

Dès le lendemain des attentats du 7 octobre, la confédération a exprimé son émotion et sa condamnation de tels actes. **FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies.** Force Ouvrière s'inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats.

Le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix.

FO exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde

### Sur les élections européennes

- Fidèle à ses principes, le CCN confirme que la confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections européennes à venir. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux.
- Le CCN réaffirme son refus d'opposer les travailleurs immigrés aux autres salariés. Le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de race, de religion, de sexe, ne servent qu'à ceux qui veulent diviser la classe ouvrière.

A l'occasion des élections européennes, FO porte à travers un cahier revendicatif ses principales revendications pour renouer avec l'Europe des travailleurs qui condamne entre autres la réforme de la gouvernance économique de l'Union Européenne et le Pacte budgétaire européen. Soucieuse de son indépendance et faisant la différence entre unité et unicité, FO refusera toutes opérations politiciennes à cette occasion

### Sur « l'austérité » annoncée

- Le CCN condamne la politique d'austérité menée par l'exécutif et les coupes budgétaires décidées pour cette année. Cette politique contribue à stigmatiser les agents publics considérés comme une variable d'ajustement sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. Elles s'inscrivent dans la logique de la remise en cause du modèle social français.

### Salaires, pensions

- Alors que les profits et les dividendes battent tous les records, le CCN réaffirme la revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes a minima à la hauteur de l'inflation. **Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi mais la clé d'une reprise économique pour le progrès social et du financement de notre protection sociale au sens large et de son équilibre.**

### Défense de la Sécu

- Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima. Il rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance.

## Mobilisation des retraités du 26 mars : les suites.

### Compte rendu de l'intersyndicale du « groupe des 9 »

Le groupe des 9 s'est réuni mardi 9 avril après-midi au siège de la Confédération FO.

Après avoir porté une appréciation positive sur la journée du 26 mars, les participants ont **dénoncé le refus du gouvernement de recevoir une délégation.**

Aussi, a-t-il été décidé :

D'envoyer au Premier ministre une Lettre ouverte dénonçant le mépris avec lequel les représentants des retraités sont considérés. Nous ferons la connaître largement, en particulier aux députés et aux sénateurs.

De centraliser les réponses des députés et sénateurs à notre exigence d'une revalorisation de 10% tout de suite de nos pensions.

De recenser l'ensemble des problèmes posés concernant l'accès aux soins, les déserts médicaux, les coûts de la santé, la fin de la prévention à 75 ans...

De réaliser un dossier sur les droits familiaux et conjugaux

Prochaine réunion de l'intersyndicale le 15 mai

## A propos du décalage de revalorisation annuelle des pensions de réforme.

La revalorisation que nous avons eu en début d'année n'est pas un cadeau, loin de là, il ne s'agit que de la stricte application de la loi ... qu'il a fallu imposer par nos mobilisations notamment celle du 24 octobre 2023 ! Faut-il rappeler que depuis 2017 avec une inflation de 17 % nous avons perdu entre 9,1 et 11 % (pour ceux qui ont eu une augmentation de CSG en 2018) de pouvoir d'achat.

Certains camarades, titulaire de pensions de réforme, se sont à juste titre étonnés du décalage de la date - 1° avril et non 1° janvier - et du taux de revalorisation - 4,6 % au lieu de 5.3 % - d'avec les titulaires des autres pensions de retraite.

En effet, un décret du 27 juin 2014 a modifié l'article 30 du décret 2008-639 (relatif à notre régime spécial de retraite) en séparant les conditions de revalorisation - identiques jusqu'alors - celles relatives aux pensions de réforme le devenant « *dans les conditions fixées à l'article L. 341-6 du code de la sécurité sociale* ».

La différence tient avant tout à la date de la revalorisation annuelle, le coefficient annuel de revalorisation étant le même « *égal à l'évolution moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'INSEE, l'avant dernier mois qui précède la date de revalorisation ...* » (art L 161-25 du Code de la Sécurité)

Depuis avril 2014, date d'application, les revalorisations des pensions de réforme ont été de 14,7 % pour les pensions sup à 2000 € bruts et de 15,3 % pour les pensions inférieures à 2000 € bruts. Elles ont été respectivement de 13,1 et 13,8 % pour les autres ...

Un sujet sans doute à discuter dans le cadre de l'UCR.

## Les Nôtres



**Lionel COTTEREAU**, papa du secrétaire du syndicat de la Gironde, Benjamin, est décédé le 17 mars 2024.

Lionel avait assuré plusieurs mandats importants dans notre organisation syndicale :

Secrétaire du syndicat de l'étoile d'Agen

Membre : du bureau de l'UR Aquitaine Poitou Charentes, du bureau régional de l'UNCMT et du bureau régional transport et mouvement

Ces obsèques ont eu lieu le 26 mars à St Georges de Didonne

**Madeleine THIEBAUT** est décédée le 17 mars.

Chef de groupe puis sous-chef de bureau à la division du budget de la région de Nancy. Madeleine Thiébaud fut élue en 1973 secrétaire de la Section technique des services communs de l'UR de Nancy elle fut membre du bureau régional de de l'UNCMT.

Elle succéda, en 1986, à Jacques Feral comme Secrétaire générale de l'UD FO 54 jusqu'en 2008. Elle fut membre du Comité Economique et Social de Lorraine. Elle succéda en 1997 à Manfred Wagner, président du DGB de la Sarre à la présidence de SARLORLUX. Cette structure syndicale réunit, depuis 1976, les organisations syndicales de Lorraine, du Luxembourg et de la Sarre.

Ses obsèques ont eu lieu à Nancy le 21mars.



## Agenda

16 et 17 mai : Bureau fédéral

**Jeudi 23 mai : Bureau national de la Section fédérale des retraités**

27 et 28 mai : Comité Exécutif de l'UCR à Bordeaux

**26 et 27 septembre : sortie nationale à St Malo**

## Les sections se réunissent

### Le Mans



Les retraités du Mans se sont réunis le 28 mars en présence de **Mickaël Loncke** - Secrétaire fédéral - et de Gérard Le Mauff. L'activité du syndicat a été présentée par **Jeff** et approuvée tout comme la situation financière (saine). Des perspectives de développement concrètes ont été discutées avec comme objectif une réunion « découverte de FO »

Sur la photo : Sylvain Guillot - Jean François Bonnenfant et Mickaël Loncke.

### Aquitaine (à Bordeaux)



Les retraités de la région Aquitaine étaient invités à se réunir à l'UDFO 33 le 9 avril sous la présidence de **Jean Claude Durrieu**.

Gérard Le Mauff a fait un tour d'horizon de la situation revendicative : pouvoir d'achat avec la mobilisation du 26 mars, avenir de la CPRPF... Il a aussi évoqué la situation sociale du moment, inquiétante à plusieurs titres.

Une discussion s'est engagée sur des sujets comme la fiscalisation des FC ...

**Benjamin Cottereau** secrétaire régional adjoint a relaté l'activité syndicale très active, récompensée par une augmentation très substantielle des syndiqués.

**Marc Picauville** a été élu remplaçant de Jean Claude Durrieu comme responsable régional des retraités, il participera désormais aux réunions du Bureau national.

La réunion s'est poursuivie par l'apéro et un repas en commun

## Un peu d'histoire

Une contribution aux débats de notre camarade Philippe MENARD,  
retraité, ancien secrétaire fédéral :

### **DÉCENTRALISATION FERROVIAIRE 1998-2002**

(suite et fin)

#### **Actualité des marques**

Finalement, ce sera donc Transdev, pour 10 ans (et deux années supplémentaires en option), qui assurera 15 allers-retours par jour, pour 865 millions d'euros de chiffre d'affaires sur la durée du contrat. La compagnie, elle, s'est engagée à investir 250 millions d'euros sur la ligne. Cela représente un doublement des TER sur cette ligne très empruntée par les voyageurs du quotidien. La SNCF, elle, continuera à y faire rouler 8 TGV quotidiens - à vitesse réduite naturellement,

#### **Amplitude horaire, ponctualité...**

D'ici au début des opérations, en janvier 2025, un centre de maintenance va être construit, une quinzaine de rames neuves commandées à [Alstom](#). Les négociations sur le statut des personnels transférés d'un opérateur à l'autre devront également être finalisées : menées au sein de l'UTP (Union des Transports Publics), elles seraient sur le point d'aboutir. Sur le Marseille-Nice, 163 cheminots sont concernés.

Si ce contrat est relativement modeste (il ne concerne que 10% du trafic régional), pour Transdev, le défi est crucial. Car l'opérateur, depuis longtemps, cherche à représenter une alternative crédible à la SNCF sur ce marché. L'entreprise est incontestablement de taille à faire face : avec 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 83.000 employés, l'opérateur, présent en Allemagne, en Suède, en Nouvelle-Zélande et en Australie, n'est certes pas un amateur.

Et son arrivée sur le marché régional peut représenter un sérieux avantage pour les usagers à l'avenir. Selon Florent Laroche, enseignant-chercheur à Lyon2, "en France, l'offre en termes de trains est globalement inférieure à des pays de richesse équivalente, que ce soit en nombre de trains et en amplitude horaire". Ainsi, sur le Marseille-Nice, la SNCF assurait un service de 6h à 20h30, soit 15h d'amplitude horaire. La moyenne européenne est de 17h... "Transdev va pouvoir importer d'Allemagne une culture et des habitudes différentes, poursuit Florent Laroche, En particulier, les trains y sont cadencés et non pas regroupés aux heures de pointe". Quant à la ponctualité, elle pourrait être sérieusement améliorée par une maintenance désormais organisée la nuit, et non pendant la journée, comme c'est le cas aujourd'hui.

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE SEANCE PLENIERE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

#### **OBJET : Orientations budgétaires 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 4312-1 ; Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional, Vu les Commissions réunies et consultées.

Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,



Améliorer le cadre de vie de manière durable et responsable en Nouvelle-Aquitaine nécessite inévitablement une politique globale en matière de décarbonation des transports.

Pour se déplacer et habiter les territoires, la Région améliore les mobilités du quotidien en défendant le rail et en verdissant sa flotte, parce que consolider le fait régional c'est réaffirmer que notre compétence va au domaine ferroviaire.

Cette éco-responsabilité de la Région se traduit notamment par le Protocole pour l'avenir des petites lignes signé avec l'Etat en avril 2021 et qui assure le maintien de la performance du réseau ferré qui irriguent le territoire. Au total, 1.5 milliard d'euros seront consacrés au maintien des petites lignes, sur 10 ans avec un financement de la Région à hauteur de 62% et de 38% pour l'Etat.

La stratégie ferroviaire de la Région est globale : au maillage territorial par les petites lignes, viennent s'ajouter les grands projets structurants de modernisation et de développement du territoire pour renforcer les mobilités bas carbone. C'est notamment le développement du RER métropolitain qui doit favoriser le désengorgement de Bordeaux, ou encore les études permettant d'élaborer une feuille de route sur le RER basque.

Cette stratégie est complétée et renforcée par la poursuite du GPSO, la 2ème ligne à grande vitesse de la Région, clé de voute du report de la route vers le rail pour les longues distances, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Ce projet répond à un impératif écologique pour que nos routes ne soient plus saturées par les 10.000 camions qui traversent chaque jour la Nouvelle-Aquitaine. Le train doit devenir une réelle alternative écologique et rapide pour les déplacements des néo-aquitains. 5

Financé sur plus de 40 ans, ce grand projet mettra un terme à la saturation des routes par les camions et consolidera la stratégie de déplacement durable et écologique pour les néo-aquitains.

Cette connexion de la Région à l'Europe se concrétisera également par la poursuite des études techniques destinées à la réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau - Cafranc - Saragosse.

Par ailleurs, la profonde transformation du paysage réglementaire des transports ferroviaires, résultant de la loi « nouveau pacte ferroviaire » de juin 2018, entraîne des modifications importantes du mode de contractualisation de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le service TER, avec la fin du monopole légal accordé à la SNCF conformément aux règles du droit européen (règlement UE 2016/20338).

Conformément aux règles du droit européen (règlement UE 2016/20338) transposées dans le droit national français (Loi Nouveau Pacte ferroviaire du 27 Juin 2018), à compter du 25 décembre 2023, la passation de contrats de service public de transport ferroviaires de voyageurs sur appels d'offres sera obligatoire pour tout nouveau contrat. Les conventions d'exploitation TER conclues avant cette date par attribution directe peuvent néanmoins se poursuivre jusqu'à leur terme. La Région se conformera au nouveau cadre légal tout en rappelant son attachement à ce service public et donc son attachement à la qualité de l'offre ferroviaire TER. Car l'ambition et les objectifs de la Région sont clairs :

Accélérer le développement de l'offre régionale : si la convention actuelle a déjà permis en quatre ans une augmentation de l'offre de 10%, la Région se donne pour ambition d'assurer d'ici à 2030 une augmentation de l'offre ferroviaire. Il est à noter que l'augmentation de la fréquentation s'élève à date à 10%.

Améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Maîtriser les coûts du service

Aussi la Région, dans ce nouveau cadre réglementaire, a engagé les discussions pour conclure

une nouvelle convention de gré à gré avec SNCF. La procédure d'ouverture des services ferroviaires sera organisée par lots géographiques et de façon échelonnée et maîtrisée (l'ensemble de ces lots sera attribué avant fin 2027). La Région souhaite maîtriser ces prochaines échéances, tant sur le plan des appels d'offres (cahier des charges), que sur le niveau d'exigence en termes de service aux usagers (qualité de l'offre, régularité, information voyageur), de présence des contrôleurs à bord des TER ou encore du maintien d'un service de distribution adapté aux territoires.

La Région deviendra pleinement Autorité organisatrice de la mobilité en poursuivant une ligne directrice : rendre le service public ferroviaire toujours plus attractif et équilibré sur le territoire pour les usagers, répondre à la demande croissante de mobilité des usagers et d'accélérer la transition énergétique.

Pour cela, elle consent des efforts exceptionnels d'investissement depuis la régionalisation du service TER (en 2022) sur la régénération et la modernisation des infrastructures ferroviaires, au-delà de notre compétence réglementaire, ainsi que sur les acquisitions et opérations de maintenance lourdes des matériels roulants (notamment les opérations de rénovation à mi-vie des 62 rames BGC, confiées à la SNCF pour 212 M€).

La Région procédera également à la prise en propriété des matériels et des installations de service, qui sont des biens de retours conformément à la loi. Elle consentira également des investissements afin de mettre les ateliers à niveau, pour les futurs exploitants. Pour autant les autres infrastructures (voies ferrées et gares notamment) resteront propriété de l'Etat.

Enfin, la Région s'attachera également à assurer un dispositif de distribution des titres de transports répondant aux besoins des usagers sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. Pour cela, elle a engagé avec Nouvelle-Aquitaine mobilités (NAM) un important chantier visant à offrir aux usagers un dispositif de distribution de titres de transport totalement multimodal, totalement transparent pour l'utilisateur et combinant les modes de transport TER, transports interurbains par autocars et transports urbains, en coopération étroite avec les autorités organisatrices des mobilités, notamment urbaines. Ce projet ambitieux, qui consiste à appréhender les mobilités comme un service (pour paraphraser la dénomination anglo-saxonne Maas, ou « mobilité au service »), permettra d'accélérer le report de l'usage de la voiture vers les transports collectifs, et contribuera ainsi significativement à la lutte contre le réchauffement climatique. Le dispositif sera opérationnel en 2024.

L'ensemble de cette stratégie se déroulera ainsi sur une temporalité pluriannuelle, avec des impacts sur les budgets dans les années futures, avec des investissements et des économies sur la subvention aux exploitants. C'est par une stratégie globale des mobilités décarbonées, que le désenclavement des territoires sera traité de manière efficace et durable. En ce sens, le désenclavement de Limoges demeure une priorité.

Anticiper les transitions, c'est aussi poursuivre la correction des déséquilibres territoriaux, par la mise en œuvre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires approuvé en 2020 et mis en œuvre en 2022), par une politique contractuelle volontariste avec 51 territoires régionaux et 7 territoires en mutation économique (CADET), Cette politique contractuelle s'illustre également à travers l'Accord régional de relance (ARR) et la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) dont le volet « mobilité » qui devrait constituer la partie budgétairement la plus importante du Contrat de Plan, et qui pourrait venir compléter ce CPER 21-27.

Le projet FERROCAMPUS, à Saintes, connaîtra également une accélération après la création de l'association, avec les premières acquisitions attendues courant 2023, la mise en place de plateaux techniques destinés aux lancements d'expérimentations (exemple « le train léger innovant ») et des formations. Ces expérimentations vont notamment permettre d'avancer sur la dédiésélisation, sur le biogaz ou encore les batteries.

Philippe Ménard